


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 11 décembre 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 43	Date convocation : 05/12/2023
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 05/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Cours, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°132-2023 - GEMAPI**Demande de subventions pour l'installation de batardeaux en aluminium sur le tronçon du Lot**

Annexe 2 : fiche action n°719

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture : 15/12/23
Publication : 15/12/23

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François					X
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth		X	Pouvoir à GENTILLET Jean-Pierre		
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X		Arrivée à 17h50 – Délibération 130-2023		
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			42	2		2

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°132-2023 - GEMAPI
Demande de subventions pour l'installation de batardeaux en aluminium sur le tronçon du Lot
 Annexe 2 : [fiche action n°719](#)

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 15/12/23
 Publication : 15/12/23

Exposé des motifs :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lot anime un dispositif dénommé Plan d'Actions Prévention Inondations (PAPI) permettant à l'ensemble des structures de bassin de bénéficier de subventions pour la réalisation des opérations inscrites dans ledit PAPI.

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est maître d'ouvrage de l'action n°719 intitulée « Remplacement et modernisation des batardeaux de la ville d'Aiguillon » (voir annexe).

Le plan de financement pour le montant estimatif des travaux de 100 000 € HT est le suivant :

	Part %	Montant (€ HT)
Maitre d'ouvrage	20	20 000
Etat – Fonds Barnier (ou FPRNM)	40	40 000
Etat – Fonds Vert	40	40 000
TOTAL	100 %	100 000 €

La Communauté de Communes se réserve la possibilité de chercher des subventions supplémentaires, auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et du Fonds Vert.



Vu la délibération 63-2022 de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'étude de danger au SMAVLOT afin de disposer des fonds alloués dans le cadre du PAPI Lot pour l'élaboration du système d'endiguement du Lot et de la Garonne ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-2023, quant au périmètre d'étude pour le dossier du système d'endiguement,

~~Considérant la nécessité de moderniser~~ les équipements assurant la protection contre les inondations sur les communes d'Aiguillon et de Nicole ;

Considérant la nécessité d'arbitrer sur le montant pour bénéficier des subventions allouées par le PAPI du Lot sur le remplacement des batardeaux ;

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

44 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

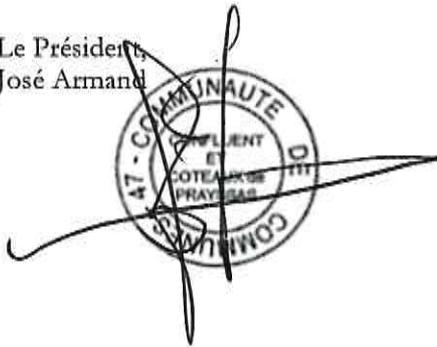
1. **Valide** le plan de financement ci-dessous, afin de bénéficier des subventions allouées pour les actions relatives à la modernisation des ouvrages de type batardeaux dès l'année 2024.

	Part %	Montant (€ HT)
Maitre d'ouvrage	20	20 000
Etat – Fonds Barnier (ou FPRNM)	40	40 000
Etat – Fonds Vert	40	40 000
TOTAL	100 %	100 000 €

2. **Autorise** le Président à solliciter les subventions inscrites dans le plan de financement ci-dessus ainsi qu'à faire toute demandes de subventions qui seraient nécessaires pour pouvoir diminuer le reste à charge de l'établissement.
3. **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

